

VIOLS DE GUERRE : COMMENT RENDRE JUSTICE ?



© 2014 Diana Zeyneb Alhindawi

VENDREDI 29 MARS 2019 – 8h45-18h45
TGI de Paris (17^{ème} arrondissement - Porte de Clichy)
(Inscription obligatoire)



**Conférence
de clôture**
Dr Denis Mukwege

Prix Nobel de la Paix 2018

Colloque organisé par



IUV
INSTITUT
FRANCOPHONE
POUR LA JUSTICE
ET LA DÉMOCRATIE

**En partenariat avec le Pôle Crimes contre l'humanité -
Crimes et délits de guerre du TGI de Paris**

VIOLS DE GUERRE ET MODÈLE HOLISTIQUE D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Si la commission de viols semble accompagner depuis toujours les conflits, elle paraît non seulement se généraliser, mais aussi se muer – dans certains cas – en une véritable arme de guerre.



Stratégique, elle poursuit alors l'objectif de terroriser les populations et de détruire l'ensemble des structures sociales et peut parfois s'accompagner d'une très grande violence, voire de cruauté. Les jeunes filles et les femmes en sont certes les premières victimes, mais ces viols sont également commis contre des enfants, parfois très jeunes, et des hommes dans des proportions qui demeurent difficiles à estimer. Lors de certains conflits, ils peuvent en outre s'inscrire dans une logique raciale, ethnique ou religieuse.

Les « viols de guerre » recouvrent donc des réalités très contrastées et des comportements variables, incluant par exemple l'esclavage sexuel ou la prostitution forcée. Ils sont même

susceptibles de qualifications différentes et peuvent notamment être reconnus comme des actes constitutifs d'un crime de guerre, d'un crime contre l'humanité ou d'un génocide.

L'expression « viols de guerre » ne doit cependant pas abuser. Non seulement ils s'accompagnent généralement d'autres violences sexuelles, qui doivent également être traitées, mais leur commission peut ne pas s'arrêter avec le conflit en raison des bouleversements, y compris sociaux, qu'ils génèrent et de l'impunité de leurs auteurs.



Traiter et prévenir la commission des « viols de guerre » demeure aujourd'hui une gageure en raison, d'une part, de la nature et des conséquences des violences sexuelles elles-mêmes et, d'autre part, du contexte dans lequel ils sont commis. Lutter contre ce fléau et apporter un soutien adapté aux victimes imposent donc de rechercher des solutions originales, y compris sur le plan juridique.

La prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles est l'une de ces solutions. Tout particulièrement développée et mise en œuvre au sein de l'hôpital de Panzi (Bukavu, République démocratique du Congo), par le Docteur Denis Mukwege, son développement s'est fondé sur une approche empirique et la nécessité de répondre à une situation de fait : comment apporter des soins appropriés à des milliers de jeunes filles et de femmes victimes de viols de guerre, commis dans un climat de totale impunité ?

Elle consiste à **associer – dans un même lieu – soins médicaux et psychologiques, assistance juridique et judiciaire et soutien socio-économique afin de permettre non seulement l'association, mais aussi le renforcement mutuel de ces différentes prises en charge.**

Tout en offrant un accompagnement efficace des victimes, cette méthode présente l'avantage de collaborer à la prévention des violences sexuelles, notamment par la formation, la sensibilisation des communautés et le plaidoyer auprès des autorités, ainsi qu'au renforcement des capacités et de la recherche dans les quatre piliers à moyen et long terme.

L'attribution du **Prix Nobel de la Paix au Dr Denis Mukwege** le 10 décembre 2018 atteste, s'il en était besoin, l'importance et la pertinence de la prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre. Son discours très ferme quant à **l'impérieuse nécessité de lutter contre l'impunité pour prévenir la répétition illustre l'importance du traitement juridique des viols de guerre.**

Au sein du modèle holistique, la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de violences sexuelles a pour objet de faciliter leur accès à la justice. Elle consiste à les informer de leurs droits et des différentes possibilités s'offrant à elles en fonction de leur situation particulière, mais également à



les assister durant l'ensemble du processus : du dépôt de plainte à la fin de la procédure judiciaire. L'objectif est tout à la fois de leur offrir un soutien dans des démarches pénibles et qu'elles disposent des meilleurs conseils juridiques aux différentes étapes tant au niveau communautaire qu'au niveau des instances judiciaires afin d'obtenir une réparation effective (peine, dommages et intérêts, mesures

de protection et exécution de la sentence prononcée). L'ensemble des frais sont enfin pris en charge, pour éviter que les coûts inhérents au dépôt d'une plainte puissent constituer un frein pour les victimes.



L'assistance juridique et judiciaire aux victimes de violences sexuelles demeure confrontée à des défis spécifiques que ne connaissent pas les autres formes d'assistance. Elle n'est en premier lieu pas autonome, car elle dépend du fonctionnement de l'ensemble de la chaîne pénale. Son efficacité est donc conditionnée tant par le cadre normatif que par les pratiques développées par les enquêteurs, les avocats, les magistrats, ainsi que par la capacité de l'appareil judiciaire à assurer l'exécution des peines prononcées. Elle est également complexifiée par une réticence des victimes à recourir à l'assistance juridique et judiciaire, dans une proportion qui lui est propre. L'impunité récurrente des auteurs et la crainte de la stigmatisation ont notamment un effet dissuasif. Enfin, l'établissement des preuves et l'évaluation du préjudice et de sa réparation demeurent problématiques.

Mettre fin à l'impunité pour les viols de guerre, y compris dans une logique de prévention, impose donc de surmonter des défis majeurs et, pour ce faire, d'engager une véritable réflexion concernant le droit les réprimants, d'une part, le renforcement de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes, d'autre part.

CONTEXTE



Ce colloque poursuit l'ambition de nourrir les **réflexions académiques**, tout en s'inscrivant dans un **projet global et opérationnel**.

Le 2 mai 2017, l'IUV-IFJD (Institut franco-phoné pour la Justice et la Démocratie) a signé, avec les Fondations Dr Denis Mukwege, Panzi et Pierre Fabre, deux lettres d'intention dédiées à la mise en place d'une École de droit renforçant la clinique juridique de la Fondation Panzi de Bukavu (République démocratique du Congo, RDC), d'une part, et à la création d'un centre de prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles à Bangui (République centrafricaine, RCA), d'autre part. Dans son prolongement, l'IUV-IFJD a également initié la création d'une École de droit à Bangui.

Bien que destinés à deux pays distincts, ces deux projets sont liés à la question fondamentale de **la prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles**, par le renforcement du pilier juridique disponible au sein de la Fondation Panzi pour la RDC et par sa diffusion en RCA. Leur mise en œuvre est déjà très avancée.

L'observation des défis de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes de violences sexuelles a suscité deux principales réflexions. Elle interroge d'abord quant au **particularisme de l'assistance juridique aux victimes de viols de guerre**, car

ils apparaissent finalement très voisins des difficultés rencontrées en droit commun des violences sexuelles.

Sous l'impulsion de la Fondation Panzi, elle a ensuite fait émerger l'idée de **créer des Écoles de droit** susceptibles de contribuer à les dépasser :

- par la **sensibilisation** des jeunes et de la société civile et par la **formation** des étudiants en droit et des professionnels du droit ;
- par la mise en place de **programmes de recherches** destinés non seulement à la découverte de solutions juridiques innovantes concernant la répression des viols de guerre, mais aussi à analyser le lien entre l'assistance juridique et les autres piliers du modèle holistique (la complémentarité permet-elle de renforcer l'assistance juridique, voire de pallier ses limites ?), à évaluer la spécificité des viols de guerre et du droit des viols de guerre par rapport aux violences sexuelles « ordinaires » et à tirer des enseignements plus globaux concernant la répression de toutes ces violences.

Le colloque « Viols de guerre : comment rendre Justice ? » sera ainsi l'occasion d'annoncer les conventions conclues et les actions entreprises dans ces différents volets.

OBJECTIFS



L'IUV-IFJD organise, en partenariat avec le Pôle crimes Contre l'humanité – Crimes et délits de guerre, un colloque consacré à la prise en charge juridique des viols de guerre, afin de :

- 1. sensibiliser et informer** divers publics à la question des viols de guerre et au droit leur afférant ;

- 2. dresser un bilan** des avancées du droit des viols de guerre, évaluer sa spécificité et identifier ses défis (notamment au regard du droit commun des violences sexuelles) ;

- 3. rechercher des solutions innovantes pour surmonter les défis du droit des viols de guerre.** Cette recherche ne se bornera pas aux solutions juridiques ou mêmes juridictionnelles, telles que les audiences foraines ou la création d'un Fonds de réparations. Il s'agira également de comprendre la place et la portée de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes de viols de guerre au sein de la prise en charge holistique, ainsi que l'articulation et la complémentarité des différents piliers ;

- 4. évaluer les conditions et les modalités de la diffusion de la prise en charge holistique** telle qu'elle fut initiée à Panzi, tout en favorisant l'échange des savoirs et des pratiques entre les partenaires du projet et les professionnels exerçant en RDC et en RCA, mais aussi avec ceux œuvrant en France. L'objectif est en effet d'observer si les solutions dégagées dans les zones de crises peuvent être une source d'enseignements pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles en France

où elle demeure un défi sur tous les plans, y compris juridiquement. Il s'agit ainsi d'analyser les bienfaits que pourraient avoir une coopération du Sud vers le Nord en la matière ;

- 5. amorcer la constitution du pôle de recherches et du réseau de ses contributeurs (chercheurs et praticiens)**, qui seront au cœur des futures Écoles de droit et enrichiront leurs travaux. Ces derniers s'articuleront autour de plusieurs axes, structurant également les travaux du colloque : quelle complémentarité entre l'assistance juridique et judiciaire et les autres piliers du modèle holistique ? quelles spécificités du droit des violences sexuelles commises en temps de conflit ou de post-conflit ? quelle pertinence et efficacité des solutions juridiques (jurisprudentielles ou non) apportées pour contribuer à leur répression et leur prévention ? quelles solutions concevoir dans l'avenir ? à l'inverse, quelle incidence de ces solutions pour le droit des violences sexuelles « ordinaires » et, plus globalement, pour les notions de Droit et de Justice ? L'organisation des audiences foraines par la Fondation Panzi est un exemple topique des solutions particulièrement innovantes, méritant analyses et réflexions approfondies, ainsi que diffusion.

Le colloque « Viols de guerre : comment rendre Justice ? » s'inscrit dans le champ des réflexions et travaux qui seront menés dans le cadre des Écoles de droit, dont il constitue ainsi la première étape.

PROGRAMME

En partenariat avec
le Pôle Crimes contre
l'humanité - Crimes et délits
de guerre du TGI de Paris



8h45-9h - OUVERTURE

- M. Jean-Pierre Massias,
Professeur de droit public à l'UPPA
et Président de l'IUV-IFJD
- Mme Nicole Belloubet,
Garde des sceaux (à confirmer)

9h-9h30 - RAPPORT INTRODUCTIF

Mme Fatou Bensouda,
Procureure à la Cour pénale internationale
(à confirmer)

MATINÉE RENDRE JUSTICE : LES DÉFIS

9h30-11h - TABLE RONDE 1 Quel(s) juge(s) ?

Animée par Me François Roux,
avocat international

- > **Viol de guerre et Justice pénale internationale**
Mme Marina Eudes, Maître de conférences
à l'Université Paris Nanterre
- > **Viol de guerre et Commission Vérité et Réconciliation**
M. Xavier Philippe, Professeur à l'Université
Paris 1 et administrateur de l'IUV-IFJD
- > **Viols de guerre et compétence universelle**
Mme Aurélie Belliot, Substituée du Procureur
du Pôle Crimes contre l'humanité - Crimes
et délits de guerre du TGI de Paris

11h15-12h45 - TABLE RONDE 2 Quel(s) procès ?

Animée par Mme Aurélie Devos,
Vice-procureure du Pôle Crimes contre
l'humanité - Crimes et délits de guerre
du TGI de Paris

- > **La complexe approche des victimes**
Dr Muriel Salmons, Psychiatre et Présidente
de Mémoire traumatique
- > **La problématique de la preuve**
Mme Stéphanie Tacheau, Vice-présidente
chargée de l'instruction au Pôle Crimes contre
l'humanité - Crimes et délits de guerre du TGI
de Paris
- > **Le complexe établissement du préjudice**
Me Julie Goffin, Avocate à la CPI

12h45-13h05

Conclusion de la matinée

par Mme Elisabeth Claverie
Anthropologue, Directrice de recherche
au CNRS

APRÈS-MIDI RENDRE JUSTICE : LES INNOVATIONS

14h15-15h45 - TABLE RONDE 1 L'assistance juridique au sein du modèle holistique, une solution originale

Animée par Mme Colette Braeckman,
Journaliste

- > **Le pilier juridique du modèle holistique**
Me Yvette Kabuo, Avocate de la clinique
juridique de la Fondation Panzi
- > **L'adéquation du modèle holistique aux
attentes des victimes**
Mme Apolline Pierson, Chef de projet,
Fondation Dr Mukwege,
et Mme Tatiana Mukanire,
Coordinatrice du mouvement des survivantes
de violences sexuelles de RDC
- > **Les audiences foraines**
Me David Amani, Coordinateur de la clinique
juridique de la Fondation Panzi

15h45-16h45 - TABLE RONDE 2 L'assistance juridique au sein du modèle holistique, une solution évolutive ?

Animée par Mme Marina Eudes, Maître
de conférences à l'Université Paris Nanterre

- > **Les écoles de droit**
M. Jean-Pierre Massias, Professeur de droit
public à l'UPPA et Président de l'IUV-IFJD
et M. Arnold Nyaluma Mulagano,
Doyen de la Faculté de droit,
Université catholique de Bukavu
- > **Le Fonds international de réparation**
Me Thérèse Kulungu, Avocate de la Clinique
juridique de la Fondation Panzi



17h-18h30 - TABLE RONDE 3 L'assistance juridique au sein du modèle holistique, une solution transposable ?

Animée par Mme Laurence Cohen, Sénatrice,
Vice-présidente de la délégation Droits des
femmes et à l'égalité des chances entre les
hommes et les femmes du Sénat

- > **Une diffusion à d'autres zones de conflit -
L'exemple de la République centrafricaine**
Mme Magalie Besse, Docteure en droit
et Directrice de l'IUV-IFJD
- > **Une diffusion en France :**
 - L'expérience de Women Safe
Dr Pierre Foldes et Mme Frédérique Martz,
Cofondateurs de Women Safe
 - L'expérience de La Maison des Femmes
Dr Mélanie Horoks, Responsable de l'unité
planification familiale

CONFÉRENCE
DE CLÔTURE
par le
Dr Denis Mukwege

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS



MATINÉE

Jean-Pierre MASSIAS

Cofondateur de l'Association Francophone de Justice Transitionnelle, il est aujourd'hui Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Président de l'IUV-IFJD. Spécialiste des processus de transition démocratique, il s'est d'abord intéressé à ceux des États postsoviétiques : il a été expert auprès de la Commission de Venise pour la Démocratie par le Droit du Conseil de l'Europe et dirige la revue *Est Europa*. Ses recherches ont aussi porté sur la résolution du conflit basque et les droits linguistiques et culturels des minorités. Enfin, il a participé, en 2015 et 2016, à la formation des membres de la Commission Vérité et Réconciliation du Burundi. Il est l'auteur de *Droit constitutionnel des États d'Europe de l'Est* (2 éditions - 1999 et 2008) et de *Faire la paix au Pays basque* (2011).

Nicole BELLOUBET

Garde des sceaux, ministre de la Justice depuis 2017, au sein du deuxième gouvernement Philippe et sous la présidence d'Emmanuel Macron, Nicole Belloubet était Professeure de droit de 1997 à 2013. Ainsi, elle a présidé le Comité interministériel de pilotage pour la promotion de l'égalité des sexes dans les systèmes éducatifs de 2000 à 2005 et était membre du conseil d'administration et chercheuse au Laboratoire des sciences sociales du politique (LaSSP). Professeure de droit communautaire à l'Institut d'études politiques de Toulouse dès 2008, elle est ensuite membre du Conseil constitutionnel de 2013 à 2017. Elle est l'auteure de *Pouvoirs et relations hiérarchiques dans l'administration française* (1992) et du rapport *Trente mesures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les établissements scolaires* (2001).

Fatou BENSOUDA

Avocate gambienne et Conseillère auprès du gouvernement de Gambie dès 1987, la Procureure générale de la Cour pénale internationale (CPI) est aussi titulaire du diplôme de droit maritime de l'International Maritime Law Institute, une agence des Nations Unies, depuis 1991. D'abord Procureure dans son pays d'origine, elle devient en 1998 Procureure générale de Banjul et ministre de la Justice du gouvernement gambien, elle est Conseillère juridique et Substitute du Procureur au Tribunal pénal international pour le Rwanda, à Arusha en Tanzanie de 2002 à 2004. C'est l'année au cours de laquelle elle entre à la CPI, où elle exerce d'abord les fonctions de Procureure adjointe du procureur général Luis Moreno Ocampo, pour lui succéder en 2011. Elle est également membre de l'International Gender Champions.

François ROUX

Longtemps engagé aux côtés des désobéissants civils non violents, l'Avocat s'est ensuite impliqué dans la justice pénale internationale. En effet, il s'est engagé auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda, avant de plaider à un procès à la Chambre extraordinaire de la Cour du Cambodge en 2009, puis de diriger le Bureau de la défense au sein du Tribunal spécial pour le Liban. Il est aussi membre du comité de parrainage du Tribunal Russell sur la Palestine et cofondateur de la Fondation Un monde par tous. Il est l'auteur de *En état de légitime révolte* (2002) et de *Justice internationale. La parole est à la défense* (2016).



Marina EUDES

Maître de conférences HDR en droit public à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN (Centre de droit international), membre associée du CDPC (Centre de droit pénal et de criminologie) et du CREDOF (Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux), Marina Eudes est spécialiste de droit international pénal. Elle a ainsi créé et dirige le Diplôme universitaire Organisations et juridictions pénales internationales. Elle est notamment co-auteure de *Droit des crimes internationaux* (2018).

Xavier PHILIPPE

Administrateur de l'IUV-IFJD, il est aujourd'hui Professeur de droit public à l'Université Paris 1. Spécialiste de droit constitutionnel, de droit international humanitaire et de droit pénal international, il a séjourné en tant que Professeur associé en Afrique du Sud de 1994 à 2001, où il a pris part tant à la rédaction de la Constitution postapartheid de 1996, qu'aux travaux de la Commission Vérité et Réconciliation, sur lesquels il a publié de nombreux travaux. Il a également été détaché auprès du Comité International de la Croix Rouge en tant que conseiller juridique régional pour les Etats d'Europe de l'Est de 2004 à 2007. Suite aux printemps arabes, il a participé au processus d'élaboration de la nouvelle Constitution tunisienne. Il est l'auteur de nombreuses publications sur la Justice transitionnelle, notamment relatives à la Commission Vérité et Réconciliation sud-africaine.

Aurélie BELLIOU

Elle est Substituée du Procureur du Pôle Crimes contre l'humanité – Crimes et délits de guerre du Tribunal de grande instance de Paris. Ce Pôle participe d'un Réseau européen organisé autour des génocides et des crimes contre l'humanité ; dans ce cadre, il est actif à La Haye et travaille notamment en partenariat avec la CPI et les tribunaux internationaux, ce qui crée un véritable mouvement européen et international. Il participe d'une véritable politique pénale cohérente et active. Il est également en partenariat avec le domaine universitaire, afin d'enrichir la connaissance des terrains. Il a mis en œuvre plusieurs procès concernant le génocide rwandais.

Aurélia DEVOS

Magistrate, elle est Vice-procureure du Pôle Génocide et crimes contre l'humanité du TGI de Paris. Elle a notamment été Procureure adjointe lors du procès de Pascal Simbikangwa, condamné à 25 ans de réclusion criminelle en première instance pour son implication dans le génocide commis contre les Tutsis au Rwanda en 1994. Ce procès a été organisé à Paris en 2014 dans le cadre de la compétence universelle.

Muriel SALMONA

Psychiatre, Psycho-traumatologue, Chercheuse et Formatrice en psycho-traumatologie et en victimologie, elle a fondé, en 2009, et préside désormais

l'association Mémoire traumatique et Victimologie. Ce dernier est un organisme d'information et de formation pour la prise en charge des victimes de violences, notamment sexuelles. Elle a ainsi dirigé une grande enquête nationale en 2015 sur l'Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte. Elle met en évidence le lien entre les violences subies et la genèse de certains symptômes psychiques ou psychiatriques, faisant appel à des notions telles que, par exemple, l'état de stress post-traumatique.

Elle est notamment l'auteure de *Sophie ou les malheurs du désir* (1991), *Le livre noir des violences sexuelles* (2013) et *Violences sexuelles : les 40 questions-réponses incontournables* (2015).

Stéphanie TACHEAU

Stéphanie Tacheau commence sa carrière de magistrate au cabinet du juge d'instruction d'Abbeville, avant d'être nommée juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Bobigny. En 2015, elle est affectée au Tribunal de grande instance de Lorient, en tant que Vice-présidente chargée de l'application des peines. Aujourd'hui, Stéphanie Tacheau est Vice-présidente en charge de l'instruction au Tribunal de grande instance de Paris.

Julie GOFFIN

Inscrite au Barreau de Bruxelles depuis 2005, Julie Goffin a rejoint Alter Egaux Avocats en 2010. Spécialisée en droit international des droits de l'homme, droit international pénal et

droit international humanitaire, elle pratique depuis 2008 comme Avocate devant la Cour pénale internationale. Elle exerce également depuis plus de dix ans la fonction de Coordinatrice droits de l'homme et défense de la défense pour l'Union internationale des avocats où elle préside également la Commission défense pénale internationale. Dans le cadre de sa pratique, comme des formations qu'elle dispense, elle s'intéresse tout particulièrement aux réparations offertes aux victimes, tant quantitativement que qualitativement, ainsi qu'à la question du préjudice transgénérationnel, qui leur est consubstantielle

Elisabeth CLAVERIE

Elle est Directrice de recherche émérite auprès du CNRS en anthropologie et sociologie (Institut des sciences sociales du politique, Université Paris Nanterre). Ses travaux sont aujourd'hui principalement consacrés à l'anthropologie politique de la justice, dont notamment les interactions entre guerre et droit, et à l'anthropologie de la violence (au travers des groupes armés et des conflits armés). L'ex-Yougoslavie et la République démocratique du Congo sont ses principaux terrains.

Elle est l'auteure de nombreux articles dont « Les combattants, les fétiches et le prétoire - Le procès de Germain Katinga devant la Cour pénale internationale » (*Cahiers d'études africaines*, 2018) ; « Démasquer la guerre - Chronique d'un nettoyage ethnique Višegrad (Bosnie-Herzégovine), printemps 1992 » (*L'Homme*, 2012) ; « Mettre en cause la légitimité de la violence d'État

- La justice pénale internationale comme institution, comme dispositif et comme scène » (Quaderni, 2012) ; « Réapparaître. Retrouver les corps des personnes disparues pendant la guerre en Bosnie » (*Raisons politiques*, 2012) ; « Bonne foi et bon droit d'un génocidaire » (*Droit et société*, 2009).

APRÈS-MIDI

Colette BRAECKMAN

Journaliste et membre de la rédaction du quotidien francophone belge *Le Soir*, elle est une éminente spécialiste de l'Afrique des grands lacs. Elle a enquêté et publié plusieurs reportages mettant en cause la responsabilité de l'État français dans le génocide commis au Rwanda en 1994. Elle a également écrit sur les nombreux conflits qui se sont produits dans cette région, dont elle couvre également l'actualité. Elle a réalisé avec Thierry Michel le documentaire *L'homme qui répare les femmes - La colère d'Hippocrate*, consacré à l'action du Docteur Mukwege. Elle est notamment l'auteure de : *Rwanda : histoire d'un génocide* (1994), *Terreur africaine : Burundi, Rwanda, Zaïre, les racines de la violence* (1996), *Les nouveaux prédateurs : politique des puissances en Afrique centrale* (2009), *L'Homme qui répare les femmes : violences sexuelles au Congo, le combat du docteur Mukwege* (2013), *Rwanda - Mille collines, mille douleurs* (2014).

Clinique juridique de la Fondation PANZI

Créée à l'initiative du Dr Denis Mukwege qui la préside, la Fondation Panzi est liée à l'Hôpital de Panzi (Bukavu, République démocratique de Bukavu). Elle fonde son action sur une méthode holistique combinant soins médicaux, soutien psychologique, assistance juridique et appui au relèvement socio-économique. Elle vise enfin plus largement l'émancipation des femmes et la promotion de leurs droits, considérées comme le gage d'une société apaisée et prospère. Elle se compose notamment de la Maison Dorcas, centre de transit et d'autonomisation des femmes, et de la Clinique juridique.

La Clinique juridique se charge plus particulièrement de l'assistance juridique et judiciaire aux survivantes de violences sexuelles. Pour lutter contre l'impunité et collaborer ainsi à la prévention, elle développe des techniques innovantes, dont notamment l'organisation d'audiences foraines, permettant de rendre justice à l'endroit même de la commission des violences. Elle entend également contribuer, avec la Fondation Dr Mukwege, à la mise en place d'un Fonds international de réparations.

La Clinique juridique sera représentée par trois avocats près la Cour d'appel de Bukavu : **Maître David Amani**, coordinateur, **Maître Yvette Kabuo** et **Maître Thérèse Kulungu**.



Apolline PIERSON

Dès son master en affaires internationales à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève), elle s'est intéressée aux violences sexuelles, pour leur aspect transdisciplinaire. Ainsi, son mémoire de recherche portait sur l'accès à la réparation des victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC). Elle travaille aujourd'hui au sein de la Fondation Dr Mukwege, pour la gestion des actions coordonnées avec la Fondation Panzi en RDC, en République Centrafricaine et en Guinée.

Arnold NYALUMA MULAGANO

Il est Professeur de droit et Doyen de la Faculté de droit de l'Université Catholique de Bukavu (République démocratique du Congo), qui dispose du CERDHO, organisme dont l'objectif est de mener et promouvoir des recherches scientifiques et fournir des expertises juridiques dans les domaines se rapportant aux droits de l'homme et aux situations des conflits armés en Afrique. Ses domaines de recherche principaux sont l'histoire, la philosophie du droit, le droit comparé et le droit européen. Il est l'auteur de *Les modes alternatifs de règlement des conflits. Une clé d'accès à la justice administrative congolaise ?* (2016).

Laurence COHEN

Sénatrice du Val-de-Marne depuis 2011, elle est Vice-présidente de la commission des Affaires sociales et Vice-présidente de la délégation Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat. Elle a notamment participé au rapport d'information sénatoriale intitulé 2006-2016 : *un combat inachevé contre les violences conjugales* (2015-2016).

Magalie BESSE

Docteure en droit public, ses recherches sont axées sur les processus de démocratisation et de pacification, principalement sous l'angle du droit constitutionnel et de la Justice transitionnelle. Directrice générale de l'IUV-IFJD, elle coordonne sa production éditoriale, ainsi que des activités de formation et de recherche et le déploiement des actions de terrain.

Elle est notamment l'auteur de *Délits de presse et Démocratie* (2012), *Les transitions constitutionnelles démocratisantes - Analyse comparative* (2018) et de « Le jugement des femmes devant les Tribunaux pénaux internationaux » (*Diplômées*, 2017).

L'institut Women Safe

(Saint-Germain-en-Laye)

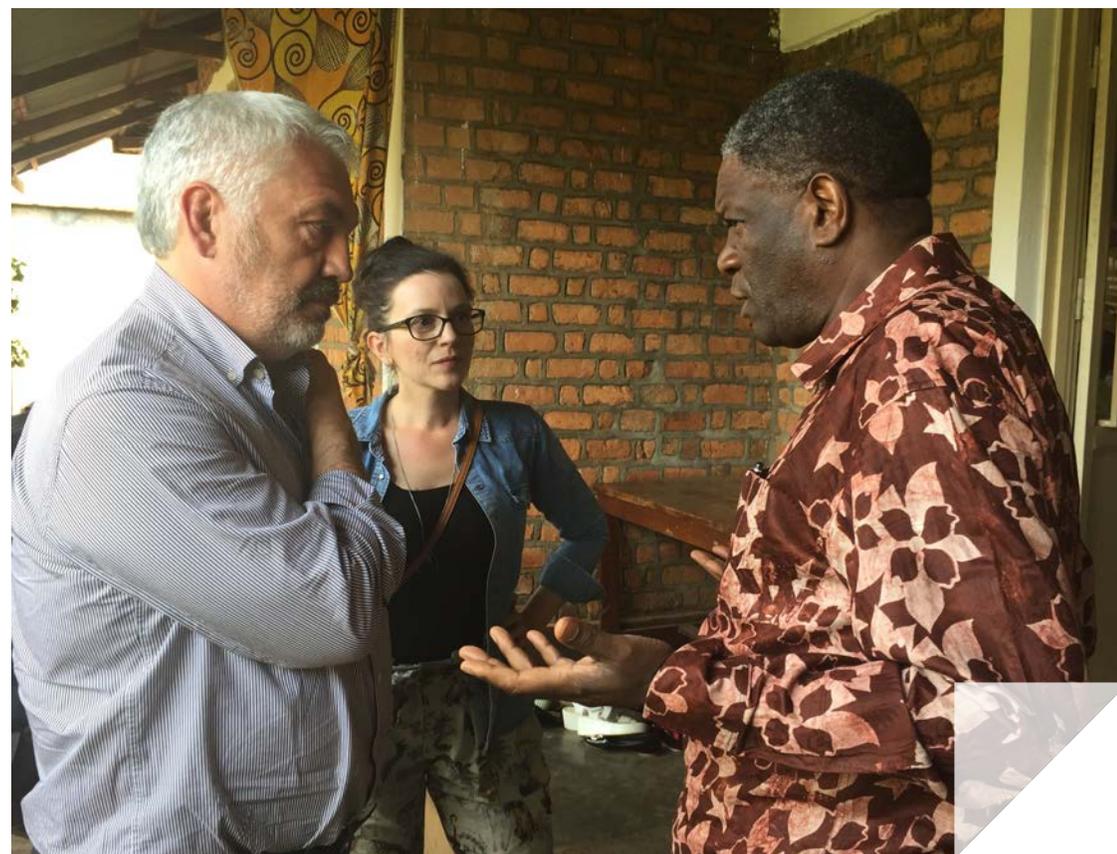
L'Institut de santé génésique, renommé en 2017 « Women Safe », a été créé en 2013 par le docteur Pierre Foldes,

inventeur de la technique chirurgicale permettant de réparer les dommages causés par l'excision, et Frédérique Martz. La fondation est située sur le site de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye. Elle prenait initialement en charge des femmes excisées : d'abord par la réparation physique, ensuite grâce à un soutien psycho social et économique. Elle accompagne désormais les femmes et les enfants victimes de tous types de violence et forme les intervenants et les professionnels qui souhaitent s'engager dans le même combat : celui de la détection, de la prise en charge des victimes et de la sensibilisation du grand public.

La Maison des Femmes

(Saint-Denis)

Inaugurée en juin 2016, à l'entrée du Centre hospitalier Delafontaine, La Maison des Femmes accueille toutes les femmes vulnérables ou victimes de violence. Composée de plusieurs praticiens, elle propose des soins et un accompagnement au travers de plusieurs unités : l'une consacrée aux violences, l'une aux mutilations sexuelles féminines et l'une à la planification Familiale. Elle poursuit l'objectif d'être une structure individualisée, ouverte « sur la rue », afin de faire un lien entre la ville et l'hôpital et d'offrir un accueil confidentiel et sécurisé, ainsi que pour favoriser les synergies avec les structures existantes : les services cliniques, mais aussi les autres associations du secteur.



Denis MUKWEGE

Gynécologue, il est dès 1989 devenu le médecin directeur de l'hôpital Lemer, où il a entamé son combat contre les mutilations génitales pratiquées sur les femmes en République démocratique du Congo. Il a ensuite créé l'hôpital de Panzi (Bukavu, Nord-Kivu), où plus de 50 000 victimes de viols de guerre ont pu être soignées. Notamment auteur de *Étiologie, classification et traitement des fistules traumatiques uro-génitales et génito-digestives basses dans l'Est de la RDC* (2015), il

a développé des protocoles innovants pour traiter leurs maux et initié une prise en charge holistique associant aux soins médicaux l'assistance psychologique et juridique et le relèvement socio-économique. Surnommé « l'homme qui répare les femmes », il a reçu de nombreuses distinctions pour son engagement, dont le Prix Sakharov (2014) et, avec Nadia Murad, le Prix Nobel de la Paix (2018).



IUV

INSTITUT
FRANCOPHONE
POUR LA JUSTICE
ET LA DÉMOCRATIE

L'IUV-IFJD remercie très chaleureusement les étudiants du DU Organisations et juridictions pénales internationales, dirigé par Mme Marina Eudes (Université Paris Nanterre), pour le soutien apporté à l'organisation du colloque « Viols de guerre : comment rendre Justice ? ».

L'IUV – Institut francophone pour la Justice et la Démocratie (IUV-IFJD)

est une association française chargée de promouvoir la diffusion des connaissances tant sur le plan académique, que dans le cadre d'activités opérationnelles. Il œuvre tout particulièrement dans le domaine de la **Justice transitionnelle**, afin que les victimes de violations de droits de l'homme commises lors de conflits ou de dictatures voient leurs droits à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition respectés. Dans ce cadre, il a développé un axe important consacré aux victimes de **violences sexuelles et de violences basées sur le genre (VBGS)** comportant publications et recherches, formations, expertise et appui à l'assistance juridique et judiciaire, portant principalement sur le modèle holistique d'assistance aux victimes.

L'IUV-IFJD est présidé par le Professeur de droit public Jean-Pierre Massias.

Renseignement et inscription obligatoire avant le 25 mars :

Magalie Besse

Directrice de l'IUV-IFJD

Email : colloque.viol.guerre.iuv@gmail.com